

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 07/04/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Laetitia LE GURUN procuration à Olivier BODILIS, Marion LE GOFF

Secrétaire de séance : Hervé le COZ

Objet : Délibération n°2026-0027 – Amortissements pour 2026

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances, présente ce dossier.

Il convient d'amortir et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget Primitif 2026.

- 1) Les fonds de concours SDIS pour la construction du centre de secours CDIS
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **20 342,53 €**
- 2) Les fonds de concours SDEF pour des travaux d'éclairage public
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **3 245,29 €**
- 3) Les fonds de concours CCHPB pour la construction du pôle nautique
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **20 551,43 €**
- 4) Les fonds de concours CCHPB pour l'assainissement
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **26 090,92 €**
- 5) Les fonds de concours CCHPB pour la compétence voirie et PLUi
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **14 142,00 €**
- 6) Les fonds de concours SDEF pour travaux sur réseaux
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **10 228,34 €**
- 7) Amortissements sur travaux sur immeubles de rapports
Le montant des amortissements pour 2026 s'élève à : **2 553,38 €**

Soit un total d'amortissements pour 2026 de : 97 153,38 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire ces sommes au budget 2026

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 13 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 029-212902258-20260413-2026_0027-DE

Visa de la préfecture :

15/04/2026

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication